Zeitschrift: Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Neuchâtel

Herausgeber: Société des Sciences Naturelles de Neuchâtel

Band: 4.1 (1859)

Artikel: Le Jura neuchâtelois

Autor: Desor, E. / Gressly, A.

Kapitel: I: Structure générale du Jura neuchâtelois

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-100106

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHAPITRE Ier

STRUCTURE GÉNÉRALE DU JURA NEUCHATELOIS.

Le canton de Neuchâtel, situé à peu près au milieu du grand arc que décrit le Jura suisse, depuis sa naissance à Regensberg jusqu'à la Perte du Rhône au-dessous de Genève, résume à certains égards le caractère général de la chaîne toute entière. Il est moins accidenté et moins pittoresque que le Jura argovien, soleurois et bâlois, mais il n'a point l'uniformité de formes et de contour qui distingue le Jura vaudois et une partie du Jura français. S'il n'est pas déchiré et raviné dans tous les sens, il n'est pas non plus entièrement dépourvu de ces coupures naturelles qui sont d'un si grand secours au géologue et qui offrent tant de ressources à l'artiste. On y trouve des exemples divers de cluses, de combes, de cirques, dans lesquels on peut aller étudier en détail la charpente intérieure de nos montagnes. Si ces accidents ne sont pas si nombreux que dans le Jura oriental, en revanche ils revêtent un caractère de grandeur qu'on chercherait en vain dans d'autres régions plus variées, témoins les gorges de la Reuse, le Creux-du-Vent, le Creux-de-Moron. Nous verrons plus loin que ce n'est pas là un trait accidentel, mais qu'il est, au contraire, intimément lié à la composition des chaînes jurassiques dans notre canton.

En somme, le caractère orographique dominant des montagnes neuchâteloises consiste dans leur contour régulier, souvent monotone. Et pourtant nos chaînes comptent parmi les plus hautes du Jura. La montagne de Boudry et Tête-de-Rang ne le cèdent que de quelques cents pieds aux plus hauts sommets du Jura, Chasseron et Chasseral, qui sont placés l'un à l'angle N.-E., l'autre à l'angle S.-O. du territoire. La montagne de Chaumont elle-même, la mieux détachée de tout le groupe, n'offre que des lignes régulières, des formes arrondies et adoucies. Les autres montagnes se présentent, en général, sous la forme de longs remparts à sommets arrondis, surtout lors qu'on les examine du côté méridional. Quelques-unes seulement sont ouvertes à leur sommet et donnent lieu à des escarpements plus ou moins considérables, qui sont en

général tournés du côté du Nord (Tête-de-Rang, Sagneules, Pouillerel). Au point de vue de la théorie des soulèvements de Thurmann, il n'existe que deux espèces de chaînes, des chaînes du premier et du second ordre, c'est-à-dire, des voûtes intactes, comme Chaumont et la montagne de Provence; ou bien des voûtes, dont la première enveloppe, formée par les couches du Jura supérieur, s'est seule rompue; c'est le cas de nos principales montagnes, telles que Tête-de-Rang, la montagne de Boudry, la Tourne, la Corbatière, les Sagneules, Pouillerel. Par contre on chercherait vainement chez nous de ces sommets à double et triple circomvallation, comme il en existe dans le Jura soleurois et argovien, où la seconde et la troisième enveloppe ont été également rompues. Nous verrons plus loin qu'il n'existe dans tout le canton, qu'un seul point où le noyau oolitique se trouve profondément entamé, à la Combe-aux-Auges, derrière la Vue-des-Alpes.

Les contours réguliers des reliefs, tels que nous venons de les indiquer, se répètent jusqu'à un certain point, dans les dépressions ou vallons longitudinaux, qui sont la contre-partie des voûtes, en quelque sorte des voûtes renversées. Le plus souvent on passe plus ou moins insensiblement de l'un à l'autre, au point qu'il est quelques fois difficile de dire où la montagne finit et où le vallon commence. De même l'on s'élève jusqu'au sommet, sans avoir à franchir des escarpements notables, ou des pentes bien raides. Il faut en excepter cependant certains points où la montagne est asymétrique, présentant des couches verticales et même renversées; par exemple, le versant Sud du plateau des Loges, le versant Nord de la montagne de Boudry, le versant Sud de la montagne de St-Sulpice. Il est permis de croire que même les ruptures des voûtes se répètent au fond des vallées longitudinales et ces curieux creux alignés, tantôt sur un, tautôt sur deux rangs, que l'on désigne dans le pays sous le nom d'abymes ou d'emposieux, pourraient bien être l'équivalent souterrain des combes. Ce qui est certain, c'est que ces creux ne sont pas de simples cavités superficielles, puisqu'ils absorbent partout les eaux des vallées et qu'en rendant impossibles des cours d'eau d'une certaine étendue, ils enlèvent ainsi à nos vallées un de leurs plus grands charmes.

Si, malgré cette disposition, le fond de nos vallées supérieures est plus plat que le sommet des montagnes, cela est dû essentiellement à des circonstances survenues depuis le soulèvement général du Jura. C'est l'effet d'atterrissements, de remplissages et surtout de l'accumulation de dépôts tourbeux, dont la formation se continue sous nos yeux.

Est-il besoin de dire que, si, en dépit de cette uniformité de structure, le sol du Jura neuchâtelois a des propriétés si différentes dans ses divers districts, cela tient essentiellement, et avant tout, à des causes d'un autre ordre, à l'orientation des lieux et à leur altitude. Le même terrain façonné et incliné de la même manière donnera lieu à des aspects et à des cultures très-différentes suivant qu'il sera situé à 1500 ou 2000 pieds. Ainsi la pierre jaune ou néocomien qui, à Neuchâtel, mûrit un des vins les plus généreux de la Suisse, produira au Val-de-Travers, au Val-de-Ruz des blés et des pommes de terre, à la Brévine de l'avoine et de l'orge. Mais toujours et partout elle sera un sol relativement fertile. La fertilité, dans ce cas, est le fait du terrain; le caractère spécial des cultures, au contraire, le fait du climat.

S'agit-il au contraire de terrains arides par leur nature, tel que le portlandien ou le calcaire Valangien, leur stérilité se trahira également dans toutes les régions. Ces terrains, dans quelque exposition et à quelque niveau qu'ils se rencontrent, ne donneront jamais lieu à de riches cultures, à moins d'être recouverts par des dépôts diluviens. Si les flancs de nos montagnes sont moins cultivés, si nos pâturages sont moins verts que ceux du Jura argovien et bernois, cela tient avant tout au roc ou portlandien. De même si à la Neuveville et à Bienne la zone fertile est moins large qu'à Neuchâtel, c'est parce que le néocomien y est à peine développé.

De la sorte le cachet d'un district est l'expression combinée du sol avec sa position hypsométrique. La région littorale, appelée vulgairement le bas, où un sol en général fertile se combine avec un climat des plus propices, est également favorable à l'agriculture, à l'arboriculture, et à la vigniculture. La seconde région, comprenant les premiers vallons, est admirablement qualifiée pour la culture des céréales et l'élève du bétail. La troisième .égion enfin, ou celle des hautes vallées, est une région de pâturages. La nature n'y est pas prodigue de ses faveurs. La rigueur du climat, jointe à l'aridité des voûtes portlandiennes, ne récompenserait que médiocrement le labeur de l'homme, même le plus assidu, si l'habitant intelligent de nos montagnes n'avait su trouver dans son industrie le moyen d'utiliser les loisirs de ses longs hivers, et de se créer par ce moyen des ressources qui lui permettent d'arriver à l'aisance et au bien-être, tout en contribuant puissamment à augmenter la richesse générale du pays. Cette diversité, loin d'être un obstacle à la prospérité générale, a, au contraire, puissamment contribué à son développement, en faisant du canton de Neuchâtel l'un des pays les plus heureux et les plus prospères de l'Europe.